

OBJECTIFS

- ⇒ Valorisation du patrimoine et la requalification des espaces publics pour renforcer l'attractivité des Bourgs-centres et des centres villages.
- ⇒ Lutte contre la précarité énergétique
- ⇒ Lutte contre les logements indignes
- ⇒ Adaptation des logements pour l'autonomie des personnes.

Ces aides peuvent être accordées en complément des subventions de l'ANAH et sont destinées aux propriétaires occupants, bailleurs, et syndics de copropriété.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

L'OPAH couvre l'ensemble des territoires des 26 communes composant la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout, à savoir :

Aguts, Algans Lastens, Appelle, Bertre, Cambon les Lavaurs, Cambounet sur le Sor, Cuq Toulza, Dourgne, Escoussens, Lacroisille, Lagardiolle, Lescout, Massaguel, Maurens Scopont, Mouzens, Pechaudier, Puylaurens, Saint Affrique les Montagnes, Saint Avit, Saint Germain des Près, Saint Sernin les Lavaur, Saïx, Sémalens, Soual, Verdalle, Viviers les Montagnes.

PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES DANS LE TARN 2022

Nombre de personnes composant le ménage	Des ménages à ressources « très modestes »	Des ménages à ressources « modestes »
1	15 262 €	19 565 €
2	22 320 €	28 614 €
3	26 844 €	34 411 €
4	31 359 €	40 201 €
5	35 894 €	46 015 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €

- ⇒ *L'avis d'impôt 2021 est pris en compte du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022.*
- ⇒ *L'avis d'impôt 2022 est pris en compte à compter du 1^{er} juillet 2022.*

- ⇒ *Ne sont pas éligibles les personnes qui souhaitent rénover un logement qu'ils acquièrent, s'ils ne sont pas primo-accédants ; pour les travaux « LHI ».*

TAUX DE SUBVENTION

		Participation de la communauté de communes	Conditions
PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS	Adaptation à l'âge et au handicap	Prime de 500 €	Si reste à charge > à 2 000 €
	Habitat Indigne	20 % du restant à charge 5 000 € maximum	
	Très dégradé	20 % du restant à charge 5 000 € maximum	Localisation dans les centres bourgs
PROPRIÉTAIRES BAILLEURS	Adaptation à l'âge et au handicap	Prime de 500 €	Si reste à charge > à 2 000 €
	Habitat Indigne	20 % du restant à charge 5 000 € maximum	Localisation dans les centres bourgs
	Très dégradé		

Nature des travaux	Participation de la communauté de communes	Conditions
Opération Toitures	Prime de 1 000 €	Si les travaux sont couplés avec des travaux d'économie d'énergie (isolation des combles)
Opération Façades	Prime de 1 500 €/façades à partir de 3 000 € de travaux	Uniquement sur les logements en centres de village Définition des opérations par les communes
Opération Patrimoine	Prime de 1 000 €	Réalisation d'opérations globales et respectueuses du patrimoine

Les aides sont distribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle de la communauté de communes.

Pour contacter l'opérateur :

⇒ **SOLIHA**
12 Place Saint Jacques
81100 CASTRES
☎ 05.63.62.50.20
mail : c.charlot@solih.fr

Pour toute information juridique, financière et fiscale :

⇒ **ADIL du TARN**
3 Boulevard Lacombe
81000 ALBI
☎ 05.63.48.73.80
mail : contact@adiltarn.org